

SFCR :

SOLVABILITE ET

SITUATION FINANCIERE

RAPPORT 2016

Synthèse	2
A. Activités et résultats	3
A.1 Activité	3
A.2 Résultats de souscription	4
A.3 Résultats des investissements	5
A.4 Résultats des autres activités	6
A.5 Autres informations	6
B. Système de gouvernance	7
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	7
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	9
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	11
B.4 Système de contrôle interne	12
B.5 Vérification de la Conformité	14
B.6 Fonction d'audit interne	14
B.7 Fonction actuarielle	15
B.8 Sous-traitance	15
C. Profil de risque	17
C.1 Risque de souscription	17
C.2 Risque de marché	17
C.3 Risque de crédit	17
C.4 Risque de liquidité	18
C.5 Risque opérationnel	18
D. Valorisation à des fins de solvabilité	19
D.1 Actifs	19
D.2 Provisions techniques	20
D.3 Autres passifs	22
E. Gestion du capital	23
E.1 Fonds propres	23
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	23

Synthèse

S1 Activité

En 2016, il faut noter la progression des offres en Santé d'une part ? et du produit Protection budget d'autre part.

Le Produit Net Assurance augmente de 921 K€. Le ratio S/P (net de commissions) diminue de 13 % à 7,7 % sur la même période en 2015. Cette évolution traduit un simple retour vers la moyenne observée depuis 8 ans, période pendant laquelle cet indicateur a fluctué entre 6 et 20 %.

Le résultat prévisionnel 2016 avant IS (6,4 M€) devrait être proche de 8 M€, niveau nettement supérieur à la moyenne des 8 dernières années (5,5M€).

S.2 Changement important dans le système de gouvernance

Le dispositif de gouvernance avait évolué en 2015. En 2016, ces évolutions (dont la mise en place des fonctions clés) ont été rendues opérationnelles.

S.3, S.4, S.5 Changement important dans le profil de risque, la valorisation, la gestion du capital

Les titres de taux à moyen et long terme représentaient environ de 16 % de l'actif à la fin septembre 2016 (contre un peu plus de 7 % à fin décembre 2015). Les placements de trésorerie en constituaient près de 71 % à la même date (contre 86 % à fin décembre 2015).

Se reporter aux chapitres D et E. Les changements importants entre l'exercice traité et l'exercice précédent seront détaillés à compter du RSR concernant l'exercice 2017.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

Créée en 1990, PREPAR-IARD est une société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros. Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire.

PREPAR-IARD propose des contrats d'assurance de personnes ou de biens, principalement auprès des clients de la BRED.

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-IARD sont les suivantes :

- ▶ branche 1 (Accident)
- ▶ branche 2 (Maladie - Arrêt de travail)
- ▶ branche 16 (Pertes Pécuniaires)

Les principaux produits en cours de commercialisation sont les suivants, par ordre d'importance selon la garantie :

a) Garantie « pertes pécuniaires » (68% du chiffre d'affaires total) :

Produit	Date de création	Chiffre d'affaires 2016	%	Garantie	Plafond garanti
Protection Paiement	1991	11,4	50 %	Vol des moyens de paiement	1600 € par sinistre et par année d'assurance
Protection Paiement Pro	1993	2,0	9 %	Vol des moyens de paiement	3100 € par sinistre et par année d'assurance
Protection Budget	2011	1,7	7 %	Pertes pécuniaires diverses	1000 € sur 12 mois
Perte d'Emploi	1994	0,1	0 %	Perte de revenu liée au chômage	1373 € sur 18 mois consécutifs
Garantie Meilleur Prix	2012	0,0	0 %	Différence de prix d'achat	500 € par année civile
Autres		0,5	2 %	Vol des moyens de paiement	

b) Garantie « décès accidentel » (27 % du chiffre d'affaires total) :

Produit	Date de création	Chiffre d'affaires 2016	%	Garantie	Plafond garanti
Protection Epargne	1997	2,6	11 %	Paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés (Livret A, PEL, LDD, Rytmo, PERP)	200 000 €
C.A.P.	1998	2,1	9 %	Paiement d'un capital (10 niveaux au choix)	200 000 €
Protection Revenus	1996	1,5	7 %	Paiement d'une indemnité mensuelle pendant 12 mois (3 niveaux au choix)	36 588 € (3.049 € sur 12 mois)

c) Garantie « Santé/Arrêt de travail » (5 % du chiffre d'affaires total) :

Produit	Date de création	Chiffre d'affaires 2016	%	Garantie	Plafond garanti
Prepar Pro	1994	0,7	3 %	Garantie ITT et Complémentaire Santé des contrats TNS (Madelin)	60 000 € (5000 € sur 12 mois)
Prepar Santé Collective	2015	0,4	2 %	Complémentaire Santé des contrats collectifs TPE (régime ANI)	sans objet

La forme juridique des contrats commercialisés est généralement de type « groupe ouvert », collectif à adhésion facultative, parfois de type « individuel ».

PREPAR-IARD ne commercialise pas de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

La BRED étant le réseau apporteur prépondérant, et sauf exceptions ponctuelles, les assurés sont des résidents fiscaux français, habitant dans les régions d'implantation de la Banque : Île-de-France, Aisne, Normandie et départements d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane).

A.2 Résultats de souscription

Les objectifs en matière de politique de souscription sont de proposer des produits d'assurance-vie répondant aux besoins des clients, dans des conditions de rentabilité normale pour l'entreprise, c'est-à-dire à des conditions tarifaires équilibrées, sans offrir des garanties trop élevées, dangereuses à long terme.

A.2.1. Les Provisions techniques

Les différentes catégories de provisions techniques et les méthodes de constitution sont les suivantes :

Provision pour sinistres à payer

Conformément à l'article R 331-4 du Code des Assurances, elle représente la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés au 31.12 de l'exercice.

Elle inclut également des sinistres déclarés tardivement, c'est à dire les sinistres survenus mais non encore connus ainsi que leurs frais de gestion.

La méthode de calcul est celle préconisée par l'article R 331-15 du Code des Assurances. Elle consiste à recenser tous les dossiers de sinistres et à évaluer leur coût compte tenu des éléments connus et de l'environnement économique.

La provision à la charge des réassureurs est calculée dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes, en respectant l'application des clauses des traités.

Provision pour primes non acquises

Conformément à l'article R 331-6 2° du Code des Assurances, elle constate, pour chacun des contrats à primes payables d'avance, la part des primes émises de l'exercice et des primes à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Elle peut être complétée par une provision pour risques en cours, destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

Les provisions sont calculées dans les conditions fixées par arrêté, articles A 331-16 à 331-20 du Code des Assurances.

La provision pour primes non acquises est calculée prorata temporis, contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques.

La part des réassureurs dans la provision est calculée dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes, sans pouvoir excéder le montant effectivement à la charge des réassureurs tel qu'il résulte de l'application des clauses des traités.

Les calculs n'ont pas donné lieu pour l'exercice à la constitution d'une provision pour risques en cours.

Frais d'acquisition reportés

L'article R 332-33 du Code des Assurances stipule que l'inscription de frais d'acquisition liés aux commissions versées doit être portée à l'actif du bilan lorsqu'il y a par exemple constitution d'une provision pour primes non acquises.

Le mode de calcul est d'ailleurs lié à celui de la provision. Le montant reporté est amorti linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, et au maximum sur cinq exercices.

A.2.2. Produit Net Assurance

Globalement, toutes activités confondues, le **Produit Net Assurance récurrent**, défini comme la différence entre les chargements prélevés et les commissions reversées, avant prise en compte des produits financiers sur Fonds Propres, est de 8,0 M€ en 2016.

Du fait de l'organisation de l'entreprise et de la délégation quasi-complète de la gestion administrative, ce solde intermédiaire est très proche du résultat avant impôt.

A.3 Résultats des investissements

La politique d'investissement de PREPAR-IARD est décidée par le Directoire, en Comité de Direction.

Les décisions d'allocation stratégique sont prises après consultation de plusieurs Comités :

- ▶ le **Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité**, associant le Président du Conseil d'Administration de PREPAR-IARD, la Direction des Risques et de la Conformité de PREPAR et la Direction des Risques de BRED ;
- ▶ le **Comité Stratégie Finance de BRED**, associant la Direction Générale BRED, les Directions opérationnelles BRED (Direction Financière, Direction des Marchés, ...), les Directions fonctionnelles BRED (Direction des Risques, ...);
- ▶ le **Comité de Crédit BRED**, associant la Direction Générale BRED, les Directions opérationnelles BRED (Direction Financière, Direction des Crédit...), les Directions fonctionnelles BRED (Direction des Risques, ...).

Les décisions d'allocation tactique et de picking sont prises par le Directeur Financier de PREPAR, Président du Comité d'allocation tactique et de picking (COTACPICK), associant la Direction des Risques de BRED. Les décisions sont prises après avis de cette dernière formulées en COTACPICK.

Les titres de taux (amortissables et perpétuels) à moyen et long terme représentent environ 17,5 % de l'actif à la fin décembre 2016 (contre un peu plus de 7 % fin décembre 2015).

Les placements de trésorerie (courante et à moins d'un an) en constituent environ 70,5% à la même date (contre plus de 86 % fin décembre 2015).

Le solde est constitué de parts de SCPI ou assimilés, d'OPCVM flexibles ou à performance absolue, ainsi que de parts de Fonds de Private Equity.

A.4 Résultats des autres activités

PREPAR-IARD n'a aucune autre activité, ni directe ni indirecte à travers une filiale.

A.5 Autres informations

PREPAR-IARD a délégué la gestion administrative, depuis le process de souscription jusqu'au règlement des prestations, auprès de courtiers gestionnaires spécialisés.

PREPAR-IARD a conservé en interne les autres fonctions :

- ▶ conception des documents contractuels, y compris conventions de délégation de gestion ;
- ▶ ressources actuarielles : établissement des tarifs, suivi du risque, établissement des provisions, politique de réassurance,
- ▶ comptabilisation des opérations.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration était composé de 9 administrateurs :

Président

Jean-François PELLE

- ▶ Président du Conseil d'Administration de PREPAR Courtage
- ▶ Administrateur au conseil de : PROMEPAR Asset Management
- ▶ Président du Directoire de : PREPAR-VIE

Directeur Général

Emmanuel DE LA BASTILLE

- ▶ Directeur Général de PREPAR Courtage
- ▶ Membre du Directoire : PREPAR-VIE

Éric MONTAGNE

- ▶ Président du Conseil d'administration de : SOFIDER (Société Financière pour le Développement de la Réunion), APERPI PERP
- ▶ Président (SAS) de : SOFIAG (Société Financière Antilles-Guyane), Bercy Patrimoine
- ▶ Directeur Général de : BRED Cofilease
- ▶ Administrateur de : BRED Cofilease, Cofibred, PROMEPAR Asset Management, PREPAR-IARD, BRED (Vanuatu) Limited, BCI Mer Rouge
- ▶ Membre du Conseil de Surveillance de : PREPAR-VIE
- ▶ Représentant de BRED Gestion (administrateur) de : Banque Calédonienne d'Investissement
- ▶ Représentant de Cofibred (administrateur) de : SOCREDO
- ▶ Représentant de la BRED BP au Conseil de surveillance de : SBE

Olivier KLEIN

- ▶ Directeur Général de la BRED Banque Populaire,
- ▶ Directeur Général (Administrateur) de Cofibred (Compagnie financière de la BRED)
- ▶ Président du Conseil d'Administration de PROMEPAR Asset Management
- ▶ Vice-Président du Conseil de : SOCFIM, Banque Franco Lao
- ▶ Président (SAS) de : Perspectives & Participations, Perspectives Entreprises
- ▶ Administrateur de : BRED Gestion, Natixis Asset Management, Natixis Global Asset Management, BRED Bank Fiji, UNIGESTION Asset Management, Banque Internationale de Commerce – BRED, Banque Internationale de Commerce-BRED (Suisse), BRED Bank Cambodia
- ▶ Membre du conseil de surveillance de : PREPAR-VIE, Tikehau IM
- ▶ Représentant permanent de la BRED Banque Populaire au Conseil de : Banque Calédonienne d'Investissement, BCI Mer Rouge, Sofiag (Société Financière Antilles-Guyane), SOFIDER (Société Financière pour le Développement de la Réunion)
- ▶ Représentant permanent de Cofibred au Conseil de : Click and Trust

Jacques SZMARAGD

- ▶ Administrateur de BRED BP, Mutuelle Centrale de Réassurance, Monceau Assurances,
- ▶ Président du Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE
- ▶ Gérant de SZMARAGD & Cie

Stève GENTILI

- ▶ Président du Conseil d'Administration de BRED Banque Populaire
- ▶ Président du Conseil d'Administration de : Banque Internationale de Commerce – BRED (BIC-BRED), Banque Internationale de Commerce – BRED (Suisse), Compagnie Financière de la Bred (COFIBRED), Natixis Institutions Jour, Natixis Pramex International
- ▶ et (en tant que représentant de la BRED) NJR Invest
- ▶ Vice-Président du Conseil de Surveillance de BPCE
- ▶ Administrateur de : BCI Mer Rouge, BRED Gestion, BRED Cofilease, PROMEPAR Asset Management, SPIG, BICEC, Générale des Eaux Guadeloupe - Groupe Veolia, et (en tant que représentant de la BRED) IRR Invest
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de PREPAR-VIE

Monique TRNKA

- ▶ Vice-présidente du Conseil de Surveillance de : PREPAR-VIE
- ▶ Administrateur de : PREPAR Courtage

Patrice TRUGLAS

- ▶ Membre du Directoire de : PREPAR-VIE
- ▶ Représentant permanent de PREPAR-VIE au Conseil de : PREPAR-IARD

Françoise EPIFANIE

- ▶ Président-Directeur Général de : Click and Trust,
- ▶ Administrateur de : PROMEPAR Asset Management, S'Money, BRED Gestion, PREPAR-IARD,
- ▶ Représentant permanent de COFIBRED au Conseil de : PREPAR-IARD, PREPAR-VIE, SOFIDER
- ▶ Représentant permanent de COFEG au Conseil de Surveillance de SBE
- ▶ Représentant permanent de BRED au Conseil de Natixis Interépargne

B.1.2. Dirigeants effectifs

En application de l'article R322-168 à venir au 1^{er} janvier 2016, les dirigeants effectifs sont :

Emmanuel De La BASTILLE depuis le 29 juin 2007 renouvelé le 23 juin 2014

- ▶ Directeur Général (non administrateur),
- ▶ Directeur Technique,
- ▶ Directeur Juridique.

Jean-François PELLÉ depuis le 29 juin 2007 renouvelé le 22 mai 2014

- ▶ Président du Conseil d'Administration de : PREPAR Courtage, PREPAR-IARD
- ▶ Administrateur au conseil de : PROMEPAR Asset Management
- ▶ Président du Directoire de PREPAR-VIE,
- ▶ Représentant de PREPAR-VIE au Conseil d'administration de : PREPAR Croissance, EGEVAL

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil d'administration de PREPAR IARD en date du 22 décembre 2015.

B.1.3. Comité de Direction

Jean-François PELLÉ

- ▶ Président du Directoire de PREPAR-VIE

Emmanuel de la BASTILLE

- ▶ Directeur Technique
- ▶ Directeur Juridique

Arnaud LAFORGE

- ▶ Directeur Financier

Patrice TRUGLAS

- ▶ Directeur des Ressources Humaines
- ▶ Directeur des Systèmes d'Information
- ▶ Directeur des Moyens Généraux

Hervé PLUCHART

- ▶ Directeur de la Gestion des Risques
- ▶ Directeur de la Conformité

Nathalie HOUDE

- ▶ Responsable du Contrôle Interne

Catherine BOUCHARD

- ▶ Responsable Administrative

Olivier LOISNARD

- ▶ Directeur de la Communication
- ▶ Directeur Marketing

Frédéric MOUREAUX

- ▶ Responsable Comptable

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement du sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général huit jours avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les Sociétés du Groupe.

Les Membres du Conseil d'Administration sont choisis et reconnus pour leur compétence, leur expérience, leur complémentarité et leur capacité à s'impliquer dans la supervision d'une Société d'Assurance comme PREPAR.

En matière d'indépendance, le Conseil s'est attaché à apprécier l'indépendance de chaque Administrateur par rapport à la Direction Générale et par rapport à la Société.

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe par l'entité dominante, PREPAR-VIE.

Le mode de désignation des Membres de l'AMSB ainsi que des Responsables des fonctions clés vise à maintenir à tout moment le niveau des compétences individuelles et collectives nécessaires à leur mission, sous condition d'honorabilité.

Les compétences individuelles de chacune des personnes concernées sont appréciées en regard de leur qualification, de leur expérience et de leurs autres responsabilités exercées.

Les compétences collectives des personnes concernées sont appréciées en regard de leur implication dans la gouvernance de l'entreprise sur les aspects de connaissance des marchés, stratégie d'entreprise, analyse financière et actuarielle, connaissance des cadres et dispositions réglementaires.

L'honorabilité de chacune des personnes concernées est définie par le règlement intérieur de la BRED Banque Populaire qui précise que tout « Administrateur de la BRED Banque Populaire doit avoir un crédit, une honorabilité et une expérience incontestés. Nul ne pourra être Administrateur ou le demeurer, s'il a fait l'objet des condamnations ou sanctions prévues à l'article 13 de la Loi du 24 janvier 1984, et si, plus généralement, il a fait l'objet d'une condamnation pénale définitive pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs. »

L'honorabilité de chacune des personnes concernées est vérifiée périodiquement.

Pour la désignation [des responsables des fonctions clés](#), PREPAR Assurances a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des Assurances.

PREPAR Assurances considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR Assurances atteste que :

- ▶ chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- ▶ chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de surveillance,
- ▶ chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés.

Audit Interne

[Xavier GOBLOT](#) → [Inspection Générale de la BRED BP](#)

Ce choix a été motivé par l'expérience confirmée de M. GOBLOT en matière d'audit dans le secteur financier.

Pour mener sa mission, M. GOBLOT dispose de ressources annuelles représentant 200j/h affectées à l'exécution des audits.

Son action est régie par une convention de détachement.

Fonction Actuarielle :

[Mathieu LE BELLAC](#) → [Direction des Risques Financiers de la BRED BP](#).

Les responsabilités attachées à la fonction actuarielle s'inscrivent dans le prolongement du rôle que tenait déjà M. LE BELLAC dans la supervision de PREPAR Assurances. Ses compétences en matière d'analyse des risques de modélisation et sa connaissance de l'activité assurance confirment ce choix. M. LE BELLAC dispose d'un budget lui permettant d'externaliser sous sa responsabilité, l'exécution de certains travaux Préparatoires à la rédaction des rapports.

Son action est régie par une convention de détachement.

Gestion des Risques :

Hervé PLUCHART → Directeur de la Gestion des Risques et de la Conformité PREPAR Assurances.

Vérification de la Conformité :

Hervé PLUCHART → Directeur de la Gestion des Risques et de la Conformité PREPAR Assurances

M. PLUCHART a fait son parcours intégralement dans le milieu de l'assurance de personnes. Ses responsabilités successives en Actuariat, Maitrise d'ouvrage, contrôle Interne l'ont amené à prendre la Direction de la Gestion des Risques et de la Conformité dès 2012.

Outre les 2 CDI, M. PLUCHART dispose d'un budget lui permettant d'externaliser sous sa responsabilité, l'exécution de certains travaux Préparatoires.

Au sein du Groupe BRED, M. PLUCHART a de par ses fonctions un lien fort d'autorité fonctionnelle avec la Direction des Risques et de la Conformité de la BRED.

Cette organisation de la gouvernance nous paraît la plus à même de tenir compte de :

- ▶ la nature des activités exercées par PREPAR Assurances, leur ampleur et leur complexité ;
- ▶ L'intégration de PREPAR Assurances au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

A travers cette organisation, PREPAR Assurances garantit que les personnes exerçant une fonction clé peuvent communiquer de leur propre initiative avec tout membre du personnel, qu'elles disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE en date du 28 décembre 2015.

Chaque titulaire de fonctions clef doit fournir au moment de sa désignation, le bulletin N°3 émis par le casier judiciaire national. Un nouveau bulletin N°3 peut être demandé à tout moment par l'AMSB.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Allocation stratégique et personne prudente.

La politique financière de PREPAR-IARD est conduite en fonction de contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers.

Elle répond donc à ces différentes contraintes, tout en s'incorporant dans le Risk Management Global de l'entreprise.

Elle est donc soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la gestion financière évolue, pour fixer les orientations.

La gestion des risques financiers et de la solvabilité résulte d'approches s'appuyant sur un faisceau d'analyses, aboutissant à une appétence aux risques exprimée par l'AMSB et formalisée dans l'ORSA.

Dans son Rapport **ORSA** (ou EIRS) PREPAR-IARD précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

De même, le rapport ORSA précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans son besoin global de solvabilité.

Le système de gestion des risques

Le système de gestion des risques de PREPAR-IRAD couvre les risques pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis conformément (au titre du pilier 1 de Solvency II) ainsi que les risques identifiés par l'entreprise n'entrant pas ou n'entrant pas pleinement dans ce calcul mais qui sont considérés comme des grands risques.

Il couvre donc la souscription et le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel et de conformité ainsi que la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque.

L'analyse régulière de ses résultats de ses portefeuilles, a amené PREPAR-IARD à structurer son organisation pour répondre aux exigences de solvabilité et de capacité liées à son activité et à son contexte.

A travers la réflexion et les travaux relatifs à l'ORSA (Own Risk Solvency Assesment) du Pilier 2 de Solvency II, PREPAR-IARD a mené une analyse plus prospective de ses risques transversaux.

L'activité de PREPAR-IARD est organisée et pilotée en mode processus.

Cette organisation en mode processus a permis une bonne évaluation des risques au sein de chacun d'eux et en regard de chaque activité. La liste de ces risques unitaires constitue la cartographie détaillée de risques.

De plus, chaque risque unitaire, a été analysé par la Direction de la Gestion des Risques selon une grille et une démarche interne à PREPAR-IARD pour évaluer sa criticité, sa fréquence de survenance probable, la nature des conséquences pour l'entreprise en cas de survenance.

Ces analyses permettent de calibrer les actions de contrôle tant au 1^{er} qu'au 2^{ème} niveau.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **les Directions Opérationnelles**
 - ⇒ identifient leurs risques à dire d'expert.
- ▶ **la Direction de la Gestion des risques et de la conformité**
 - ⇒ cartographie des risques, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques.
- ▶ **l'AMSB**
 - ⇒ donne les orientations stratégiques en matière de maîtrise des risques au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques.
- ▶ **le Contrôle Permanent**
 - ⇒ assure les contrôles de 2^{ème} niveau et émet un avis sur l'efficacité des contrôles de 1^{er} niveau.
- ▶ **l'Audit**
 - ⇒ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise des risques.

B.4 Système de contrôle interne

Le dispositif de Gestion des Risques et de Contrôle Interne

PREPAR-IARD dispose de deux entités distinctes :

- ▶ **une Direction de la Gestion des Risques et de la Conformité** chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un outil d'analyse et de pilotage de ces risques ;

- ▶ une **Direction du Contrôle Interne Permanent** en charge des contrôles de 2^{ème} niveau pour l'ensemble des processus. La Direction du Contrôle Interne garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont elle est un acteur essentiel.

Le processus de Contrôle Interne de PREPAR-IARD couvre notamment les problématiques de solvabilité et de risques financiers.

Le système de contrôle Interne a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-IARD et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Il garantit le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives applicables, ainsi que l'efficacité et l'efficience de ses opérations au regard de ses objectifs.

Autres ressources

Le dispositif de Contrôle Interne est complété par l'action de la fonction audit interne décrite au point B6.

Le dispositif de Contrôle Interne est complété par l'action de la fonction vérifications de la conformité décrite plus loin.

Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- ▶ corpus de procédures métier,
- ▶ requêtes,
- ▶ environnement technique dédié
- ▶ cartographie des risques,
- ▶ supports logistiques ou méthodologies de la BRED BP.

Références réglementaires

Outre le Code des Assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-IARD respecte par ailleurs les recommandations émises par la FFA ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

Liens avec les différentes directions de contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Un point régulier avec la cellule de coordination des filiales est effectué avec compte rendu.

Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par la Direction de la Gestion des Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés.

Le 1^{er} niveau est assuré par le personnel opérationnel selon des modes opératoires ou instructions donnés par la hiérarchie.

Le 1^{er} niveau hiérarchique est assuré par le pilote du processus ou par délégation par le personnel encadrant selon des modalités prévues dans les procédures.

Le 2^{ème} niveau est assuré par le Contrôle Permanent.

Le 3^{ème} niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Inspection Générale de la BRED ou de la BPCE.

B.5 Vérification de la Conformité

La vérification de la conformité est mise en place en vue d'assurer que l'entreprise prend en compte les évolutions réglementaires en matière de

- ▶ protection de la clientèle,
- ▶ connaissance client,
- ▶ devoir de conseil,
- ▶ déontologie,
- ▶ conflits d'intérêts,
- ▶ LCB/FT,
- ▶ déshérence,

ainsi que tout autre dispositif transverse.

Ces évolutions peuvent émaner d'instances européennes, nationales, sectorielles, professionnelles, ou internes. La vérification de la conformité vise également à anticiper l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de PREPAR, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de conformité. La vérification de la conformité conseille l'AMSB sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice.

La vérification de la conformité

- ▶ actualise la cartographie des risques de non-conformité,
- ▶ intervient dans la constitution du plan de contrôle de 2^{ème} niveau du contrôle permanent,
- ▶ vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques.

B.6 Fonction d'audit interne

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et désormais transposées dans le Code des Assurances ont amené PREPAR-IRAD à désigner, au niveau groupe, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Ce responsable, Xavier GOBLOT, appartient à l'Inspection Générale de la BRED.

Ce choix a été motivé par l'expérience confirmée de M. GOBLOT en matière d'audit dans le secteur financier.

Pour mener sa mission, M. GOBLOT dispose de ressources annuelles représentant 200j/h affectées à l'exécution des audits. Son action est régie par une convention de détachement.

Cette désignation lève de fait le problème du cumul de la fonction audit interne avec une autre fonction clé.

Le périmètre des audits comprend toutes les activités de PREPAR-VIE.

Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Le responsable de la fonction clé «Audit Interne» propose le plan d'audit, validé et éventuellement complété par l'AMSB.

La mission consiste donc à la réalisation des audits planifiés et à la production des livrables au sens Solvabilité II. Par ailleurs sur demande de l'AMSB, des missions d'audit interne thématiques ou ponctuelles peuvent être planifiées.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-VIE.

Le responsable de l'Audit Interne opère sous la responsabilité ultime de l'AMSB, auquel il rend compte.

Le responsable de l'Audit Interne peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel ; il dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **le responsable d'Audit Interne**
 - ⇒ établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel,
 - ⇒ communique le plan d'audit à l'AMSB,
 - ⇒ émet des recommandations,
 - ⇒ établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- ▶ **le Comité d'Audit Interne**
 - ⇒ approuve le rapport d'audit,
 - ⇒ priorise les recommandations,
 - ⇒ décide de réalisation d'audits complémentaires ;
- ▶ **l'AMSB**
 - ⇒ veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

B.7 Fonction actuarielle

Comme pour la fonction « Audit Interne », PREPAR-IARD a désigné au niveau groupe un responsable de la fonction actuarielle : Mathieu LE BELLAC, membre de la Direction des Risques Financiers de la BRED.

Les responsabilités attachées à la fonction actuarielle s'inscrivent dans le prolongement du rôle que tenait déjà M. LE BELLAC dans la supervision de PREPAR-IARD.

B.8 Sous-traitance

La norme BPCE 2015/563 de septembre 2015 classe les prestations externalisées en trois cercles :

- ▶ **CERCLE 1** : prestations essentielles externalisées confiées à un tiers dûment agréé ou habilité (ACPR, AMF),
- ▶ **CERCLE 2** : prestations essentielles externalisées confiées à un tiers, ne nécessitant pas un agrément,
- ▶ **CERCLE 3** : prestations non essentielles n'entrant pas dans le périmètre réglementaire des PEE.

Elle fixe ensuite un cadre de suivi selon la criticité attribuée à la prestation.

- ▶ **VITALE** : prestations dont l'arrêt a un impact significatif sur l'activité commerciale ou immédiat sur la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi renforcé
- ▶ **-SENSIBLE** : prestations dont l'arrêt peut entraîner dans la durée, un impact significatif sur l'activité commerciale et sur la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi renforcé
- ▶ **COURANTE** : prestations dont l'arrêt n'aura qu'un impact modéré sur l'activité commerciale ou la capacité de l'entreprise à exercer ses activités => suivi standard.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **les Directions opérationnelles** :
 - ⇒ identifient leurs risques à dire d'expert,
 - ⇒ rédigent les protocoles de partenariat et de délégation,

- ⇒ mettent en place les contrôles de 1^{er} niveau (sur place et sur pièce) ;
- ▶ **le Contrôle Permanent :**
 - ⇒ assure les contrôles de 2^{ème} niveau et émet un avis sur l'efficacité des contrôles de 1^{er} niveau,
 - ⇒ effectue des missions de contrôle sur place,
 - ⇒ suit les recommandations émises ;
- ▶ **l'Audit :**
 - ⇒ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise de ces risques,
- ▶ **la Direction de la Gestion des Risques et de la Conformité :**
 - ⇒ cartographie les risques, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques ;
- ▶ **le Comité d'Audit :**
 - ⇒ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise de ces risques ;
- ▶ **l'AMSB :**
 - ⇒ donne les orientations stratégiques en matière de maîtrise des risques d'externalisation au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques.

C. Profil de risque

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

Atténuation du risque par la réassurance

a/ Absence de couverture par produit

PREPAR-IARD a résilié depuis 2008 les traités en quote-part mis en place antérieurement ; seul le traité couvrant le risque « Perte d'Emploi », négocié par génération pour la durée totale du prêt, est toujours en vigueur ; mais ce produit est très rarement commercialisé et le niveau de primes est désormais marginal.

b/ Couverture Catastrophe

En revanche, la concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-IARD ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, unique canal de distribution, est en effet réduite à l'Île-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

Cette particularité entraîne une sensibilité du résultat à tout événement rare, de type catastrophe naturelle ou industrielle, survenant dans l'une de ces régions.

C'est pourquoi une couverture catastrophe (en Excédent de Sinistre par événement) a été mise en place depuis 2007.

C.2 Risque de marché

En tant qu'entité non-vie, PREPAR-IARD dispose d'un actif diversifié, tout en gardant une forte part en actifs monétaires et assimilés.

Le portefeuille de PREPAR-IARD est composé de :

- ▶ titres de taux fixes et variables (9 % du total portefeuille), soumis au risque de taux et au risque de spread,
- ▶ OPCVM flexibles/performance absolue (3 % du portefeuille), traités en transparence,
- ▶ immobilier (1% du portefeuille) soumis au risque immobilier,
- ▶ OPCVM monétaires et assimilés (86 % du portefeuille), soumis au risque de contrepartie (cf. paragraphe suivant).

En conséquence, PREPAR IARD est soumise aux sous-risques de marché de façon homogène.

Elle est également soumise au risque de concentration du fait de son exposition aux titres des maisons mères BRED et BPCE. En revanche, elle n'est pas soumise directement au risque de change mais seulement et accessoirement au travers de la transparençation de ses OPCVM.

Au sein du pilier 1, ce risque fait l'objet d'un calcul détaillé (y compris pour les risques de concentration et de change).

C.3 Risque de crédit

Au 31/12/2016, PREPAR-IARD ne détient pas de dettes souveraines et n'a pas été affectée lors de la crise des dettes souveraines, n'ayant jamais détenu de titres grecs.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se mesure par l'analyse de la couverture du passif à risque par l'actif liquidable. Les activités et la structure du bilan de PREPAR-IARD l'immunisent complètement.

C.5 Risque opérationnel

Au titre des impacts quantitatifs du pilier 1, le risque opérationnel est chiffré par une approche forfaitaire, globalisée.

L'évolution du risque opérationnel de PREPAR-IARD est donc liée à l'évolution des volumes d'activité.

Mais au titre du pilier 2, PREPAR-IARD identifie une évolution du risque opérationnel liée à l'évolution à la maîtrise des activités déléguées.

Les risques opérationnels sont le produit de la conciliation des approches « TOP-DOWN » et « BOTTOM-UP ».

En effet, les risques opérationnels usuels d'une Compagnie d'Assurance comme PREPAR-IARD, dépendent du niveau d'informatisation des process, de la capacité à déployer des contrôles par double validation, de la fiabilité des Systèmes d'Information, de la capacité de l'entreprise à traduire dans ses procédures et modes opératoires, les diligences exigées par la réglementation.

Ces préoccupations ont donc été exprimée à la fois par l'AMSB et par les utilisateurs.

A partir de sa cartographie des risques opérationnels, PREPAR-IARD a mis en place un outil de pilotage étayé par des indicateurs.

Les indicateurs de risques servent d'une part à suivre régulièrement chaque risque opérationnel, à en quantifier les variations et d'autre part, à évaluer son impact sur le besoin global de solvabilité.

PREPAR-IARD a donc retenu les grands risques opérationnels suivants, issus de sa cartographie :

- ▶ ne pas contrôler les délégations de gestion (PSEE) ;
- ▶ risque Opérationnel/Conformité de non mise à jour du plan de continuité PCA/PRI ;
- ▶ risque de non application opérationnelle du dispositif LAB/LFCT.

Ces risques opérationnels viennent en regard du SCR opérationnel calculé.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **les Directions Opérationnelles**
⇒ assurent les contrôles de 1^{er} niveau et leur traçabilité ;
- ▶ **le Contrôle Permanent**
⇒ assure les contrôles de 2^{ème} niveau et émet un avis sur l'efficacité des contrôles de 1^{er} niveau ;
- ▶ **l'Audit**
⇒ évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne quant à la maîtrise des risques opérationnels ;
- ▶ **La Direction de la Gestion des Risques et de la Conformité**
⇒ actualise la cartographie des risques opérationnels, vérifie l'adéquation des moyens en regard des enjeux, et évalue annuellement les budgets risques ;
- ▶ **l'AMSB**
⇒ donne les orientations stratégiques en matière de maîtrise des risques opérationnels au vu des rapports qui lui sont communiqués pour approbation et définit l'appétence aux risques opérationnels.

D - Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

D.1.1. Les placements

D.1.1.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

▶ **Titres cotés**

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

▶ **Titres non cotés (cas des TCN, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)**

Pour les TCN, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

▶ **Autres titres non cotés**

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

▶ **OPCVM**

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

▶ **Parts des sociétés immobilières (SCPI)**

Elles sont valorisées sur la base de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

D.1.1.2. Ecart avec les états financiers

PREPAR-IARD établit des comptes en normes sociales et en normes IFRS.

La valorisation des placements sous Solvabilité 2 est la même que celle des actifs évalués en normes IFRS.

La différence entre les placements sous Solvabilité 2 et les placements en normes sociales enregistrés au prix d'achat est égale à la somme des plus-ou-moins-values latentes des actifs.

D.1.2. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable française.

Les amortissements sur primes de remboursement ont été annulés.

D.2 Provisions techniques

D.2.1. Méthodes et options retenues

Les contrats de PREPAR-IARD sont répartis en 3 branches en comptabilité sociale :

- 1- Décès Accidentel : Protection Revenus, Protection Education, Protection Epargne, CAP et Individuelle Accident (contrat Bred hold up),
- 2- Arrêt de Travail : PREPAR Professionnels ITT, PREPAR' Sérénité
- 16- Pertes Pécuniaires : Gamme Protection Payement, CLR+, Assurance Chômage, Protection Exploitation Professionnel, Carte Bred et Moi et Protection Budget.

Depuis 2014, PREPAR-IARD commercialise le produit « PREPAR' Sérénité » proposant une garantie santé « frais de soin » :

- ▶ il s'agit d'un contrat collectif souscrit par l'association l'APERPI assurant l'ensemble des adhérents à l'association ;
- ▶ le contrat est annuel à tacite reconduction au 1^{er} janvier, renouvelé sauf avis de résiliation reçu 3 mois avant la date de renouvellement. Les adhérents ont également la possibilité de résilier leur adhésion à l'APERPI sous les mêmes conditions ;
- ▶ le produit est commercialisé par la BRED Banque Populaire ;
- ▶ La gestion est déléguée au courtier grossiste ASP.

Depuis 2015, le contrat BRED Hold Up, classé en Workers' compensation a été résilié.

La correspondance en normes solvabilité II est la suivante :

Branche sociale	Line of Business Solvabilité II	Risque de passif
Décès Accidentel	2 – Income Protection	Health non SLT
Arrêt de Travail (ITT)	2 – Income Protection	Health non SLT
Arrêt de Travail (Santé)	1 – Medical Expense	Health non SLT
Pertes Pécuniaires	12 - Miscellaneous financial loss	Non Life

Méthodologie Chain-Ladder

Le Best Estimate correspondant aux PSAP des contrats de PREPAR-IARD a été estimé par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation réalisés pour les normes sociales, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation.

La méthode de Chain Ladder est appliquée à des triangles de charges (règlements cumulés + suspens + tardifs) sur un historique de 10 ans, par branches d'activité (décès accidentel, ITT et pertes pécuniaires).

Ce modèle repose sur les trois hypothèses formulées par Thomas Mack :

- ▶ relation linéaire entre les paiements d'une année de déroulement,
- ▶ caractère aléatoire des résidus de Pearson,
- ▶ absence d'effet calendaire.

L'analyse du respect de ces trois hypothèses a été réalisée sur le périmètre d'étude. Aucune déviation n'est apparue, ce qui a permis de valider l'utilisation de la méthode Chain-Ladder.

Hypothèses

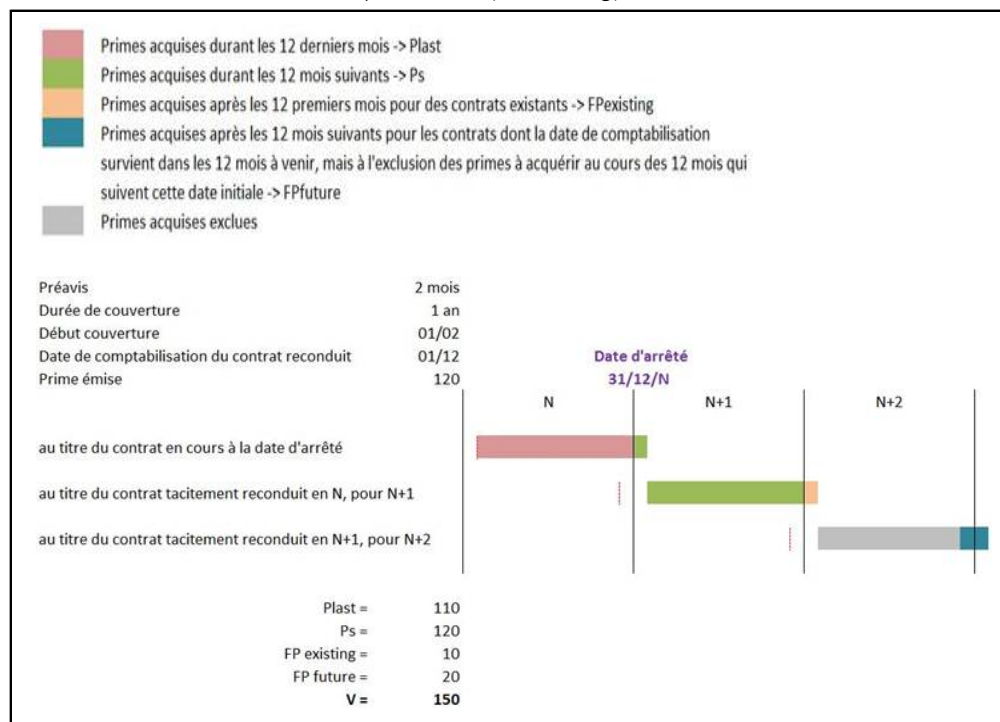
► **Frais**

Les frais modélisés dans le calcul du Best Estimate sont les charges de sinistres au 31/12/2016 déterminées par la comptabilité dans le cadre du calcul des frais par destination puis ventilées par branches selon la répartition par destination établie par la comptabilité et exprimées en pourcentage des sinistres réglés au 31/12/2016 (jusqu'au 31/12/2015 ces frais étaient exprimés en pourcentage de la moyenne des provisions d'ouverture et de clôture).

► **Primes**

Le stock de Primes non acquises au 31/12/2016 dont les sinistres futurs sont projetés dans les triangles de Best Estimate, ventilé par branches, est issu des informations communiquées par la comptabilité.

Depuis 2015, les primes futures ont été intégrées au modèle. Elles ont été calculées de la manière suivante, conformément au schéma fourni par l'ACPR (FP existing):



Elles tiennent compte également d'une statistique de résiliation. Et sont nettes des frais sur primes calculés comme le ratio entre d'une part les frais d'acquisition, les frais d'administration, les placements et autres charges, et d'autre part les primes acquises.

Hypothèses économiques

La courbe d'actualisation est la courbe transmise par l'EIOPA au 31/12/2016, avec volatility adjustment (13bp jusqu'à 20 ans puis diminution progressive).

D.2.2. Calcul de la marge de risque

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6% de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs

actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, nous avons appliqué l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- ▶ les SCR de souscription (non-vie et santé),
- ▶ le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- ▶ le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

Sous-Module de risque	Driver	Commentaires
Risque de primes	Primes	FP existing + FP future en année 1 et Primes nulles à partir de l'année 2
Risque de réserves	BE	
Risque catastrophe	Primes	FP existing + FP future en année 1 et Primes nulles à partir de l'année 2
Risque de défaut de la contrepartie	BE	Hypothèse
Risque opérationnel	BE	Hypothèse

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale est égale à 6 % des SCR globaux projetés, actualisés avec la courbe transmise par l'EIOPA.

Au 31/12/2016, elle s'élève à 856 k€.

D.3 Autres passifs

Le poste "amortissement sur primes de remboursement" est annulé. Les autres postes sont égaux à leur valorisation en normes IFRS.

Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- ▶ placements,
- ▶ part des réassureurs dans les provisions,
- ▶ amortissements sur primes de remboursement,
- ▶ frais d'acquisition reportés,
- ▶ provisions techniques en euros,

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 28,92 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés au taux de 34,43 % dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 47 M€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant; ce plafond est atteint au 31/12/2016.

E - Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Le tableau synthétique des éléments de fonds propres au 31/12/2016 est le suivant :

<i>en keuros</i>	Détail des FP au 31/12/2016	FP éligibles à la couverture du SCR	FP éligibles à la couverture du MCR
Capitaux propres	800	800	800
Primes d'émission	0	0	0
Réserve de réconciliation	23 650	23 650	23 650
<i>dont Report à nouveau</i>	14 980	14 980	14 980
<i>dont résultat et réserves libres</i>	7 735	7 735	7 735
<i>dont excédent d'actifs sur passifs</i>	935	935	935
Passifs subordonnés	0	0	0
Sous-Total Tier 1	48 099	48 099	48 099
Passifs subordonnés	0	0	0
Sous-total Tier 2	0	0	0
Total des Fonds propres	48 099	48 099	48 099

Le capital social, les primes d'émission, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

Aucun élément ne diminue ce montant de fonds propres, notamment en raison du fait qu'il n'y aura pas de remontée de dividendes à l'actionnaire en 2016.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1. Remarques préliminaires

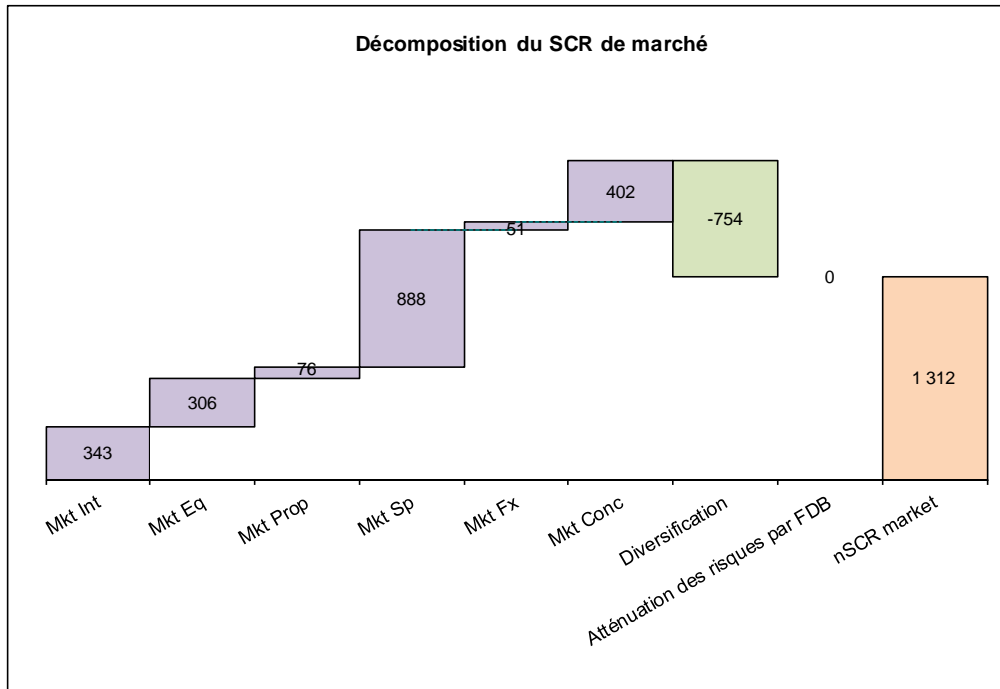
PREPAR-IARD applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR.

La capacité d'absorption des pertes est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant au BSCR augmenté du risque opérationnel, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel.

Au 31/12/2016, ce plafond est atteint pour un montant de 0,38 M€.

E.2.2. Risque de marché

Décomposition du risque de marché au 31/12/2016 :



A noter que PREPAR-IARD utilise la mesure transitoire actions sur les titres classés en equity 1.

E.2.3. Risque de souscription non vie et santé

Risque non-vie

Le risque de souscription Non-vie se décompose en 3 sous-risques :

Risque de prime et de provision

Pour les pertes pécuniaires diverses, il s'agit d'appliquer un facteur de 13% à la mesure de prime et de 20 % à la mesure de réserve.

La mesure de prime est égale au maximum entre les primes acquises de l'exercice 2016 nettes de réassurance et les primes acquises de l'exercice 2017 prévues au budget nettes de réassurance, augmentées du stock de PPNA prévu au 31/12/2017.

Depuis le 31/12/2016, comme expliqué plus haut, conformément au compte rendu de la réunion de l'ACPR de 11/03/2016, la partie FP_{future} a été prise en compte dans le Volume des primes.

La mesure de réserve est égale au Best Estimate uniquement lié aux sinistres (donc sans prise en compte des règlements futurs liés aux PPNA), net de réassurance.

Le risque global est obtenu après agrégation des risques de prime et de réserve (avec coefficient de corrélation de 50 %) et application d'un coefficient de diversification géographique. En effet, il est possible de diminuer le risque en tenant compte de la région du monde dans laquelle résident les assurés. Au 31/12/2016, sur la branche des pertes pécuniaires, le coefficient de diversification retenu est de 49,1 %.

Risque de rachat

Les contrats de pertes pécuniaires ne sont pas soumis à ce risque dans la mesure où il n'est pas possible de résilier son contrat avant date anniversaire.

Risque catastrophe

Le risque catastrophe des pertes pécuniaires diverses est obtenu en appliquant un facteur de 40% aux prévisions de primes émises 2017 brutes de réassurance.

Risque non-vie

Les risques santé comprennent : la LoB Income protection et la LoB Medical expense. Le risque de santé se décompose en 3 sous-risques :

Risque de santé SLT (similar to life)

Le risque catastrophe des pertes pécuniaires diverses est obtenu en appliquant un facteur de 40% aux prévisions de primes émises 2017 brutes de réassurance.

Risque de santé non SLT

Le risque de prime et de réserve est calculé de la même façon que pour la non-vie, mais avec les facteurs suivants :

LoB	Risque de prime	Risque de réserve
Income Protection	8,5%	14%
Medical Expense	5%	5%

Au 31/12/2016, sur la branche des pertes de revenus, le coefficient de diversification géographique retenu est de 48,4 % en raison de la proportion importante des assurés habitant dans les DOM-TOM ainsi que dans l'océan indien. Ce coefficient n'a pas été déterminé pour l'assurance individuelle en raison des faibles montants en jeu.

Risque catastrophe

Sur ce périmètre, il consiste en l'agrégation de 3 sous-risques :

- ▶ un accident de masse : un accident arrive simultanément à un grand nombre de personnes dans une même zone géographique ;
- ▶ un accident de concentration : ne concerne plus le périmètre de PREPAR-IARD depuis la résiliation du contrat Assurance Individuelle BRED Hold Up ;
- ▶ une pandémie : ne concerne pas le périmètre de PREPAR-IARD.

Pour la détermination du risque d'accident de masse, il est considéré qu'un tel accident a 0,05 % de se produire et que le cas échéant, il conduit à 10 % de décès et 13,5 % d'incapacité. Le montant du risque est obtenu en multipliant ces facteurs par la garantie totale du décès accidentel et de l'ITT, ce qui conduit à une estimation de 172 k€.

NB le contrat de réassurance n'entre pas en jeu dans ce cas-là puisque la franchise de 200 k€ n'est pas atteinte.

Le tableau suivant présente le SCR santé net de réassurance au 31/12/2016 après application des corrélations (en k€) :

Health NSLT Underwriting Risks (prem et reserve) :

Including the risk absorbing effect of future profit sharing :

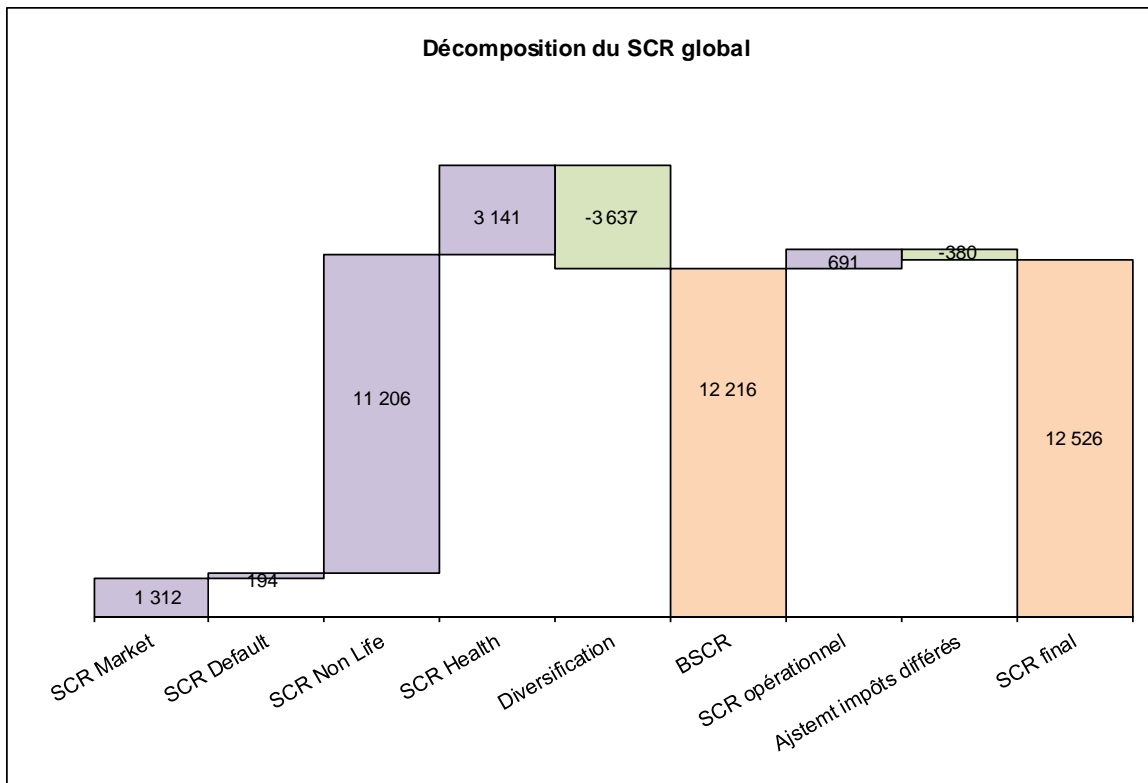
	Modèle (Batch)		
	Santé SLT - risque de souscription	Santé Non- SLT	Santé CAT
Risque	0	3 093	172

CorrHealth	Health SLT	Health Non-SLT	Health CAT
Health SLT	1	0,5	0,25
Health Non-SLT	0,5	1	0,25
Health CAT	0,25	0,25	1

	Before diversification	After diversification	Diversification effect
NLUW SCR (EUROS)	3 265	3 141	3,8%

SCRnlife with effect of future PS	3 141
-----------------------------------	-------

E.2.4. Décomposition du SCR



E.2.5. Calcul du MCR

Le MCR au 31/12/2016 s'élève à 3,6 M€.